

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 25 mai 2020 à 20 h

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Al Gardner sont présents par téléphone et confirme leur présence verbalement.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 mai 2020

2020-05-137 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 mai 2020, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Son Honneur le maire fait une déclaration concernant COVID-19.

(version intégrale bilingue)

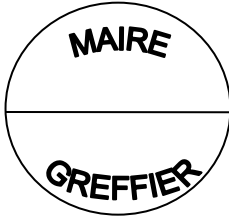
*Bonsoir Madame, Monsieur,
Good evening Ladies and Gentlemen,*

Pour le troisième mois consécutif, l'assemblée du Conseil municipal est tenue de manière virtuelle dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus de la COVID-19.

Dans le respect des directives de la Santé publique, nous avons limité le nombre de personnes présentes ici ce soir. On retrouve le directeur général de la Ville, Patrice Boileau, la greffière, Me Nathalie Libersan-Laniel, et moi-même.

Les six conseillères et conseillers sont présents par vidéoconférence. Nous avons reçu vos questions par courriel et nous y répondrons à la période de questions.

Although the coronavirus is still present, the Government of Québec has given the green light for a progressive deconfinement and a gradual opening of businesses and activities. Public health authorities urge us to stay disciplined and to respect a physical distance of 2 metres, to wear a mouth and nose cover – as you can see, I have my mask with me – and to wash hands regularly for 20 seconds.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

The current situation is difficult for each and every one of us. This being said, it must be acknowledged, to my great delight, that the residents of Beaconsfield demonstrate a resilience, determination and discipline that we can be proud of in the face of the COVID-19 pandemic!

For almost three months now, our compliance with the measures regarding confinement, social distancing and hand hygiene has ensured that we present one of the best – if not the best – health record of all municipalities on the island of Montreal in relation with the COVID-19 contagion.

Such civic and social, disciplined and respectful awareness saves lives. A heartfelt Thank you to all of you! I am also very grateful for the support that you have shown towards our seniors. Your implication, help, small daily actions, and courtesy calls are precious and appreciated. Our solidarity and mutual support are proof of our community's generosity, awareness and tolerance. This is a big credit to Beaconsfield.

Je vous invite aussi à suivre la nouvelle directive des autorités sanitaires de porter un masque quand vous sortez de chez vous si vous pensez ne pas pouvoir respecter la distanciation physique de deux mètres. Toutes ces mesures, si nous les appliquons avec rigueur, sauvent des vies. C'est important.

Je suis tout aussi fier de la gestion que nous faisons des finances de la Ville et de la performance exceptionnelle de notre équipe d'employés face aux défis posés par la pandémie. Nous avons revu en un temps record la façon de rendre les services tout en les maintenant à niveau en plus d'appliquer les meilleures règles sanitaires ainsi que de sécurité pour le personnel et la population.

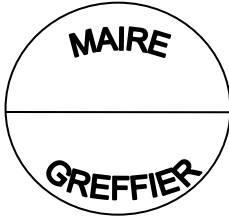
Our financial situation is just as strong. During my seven years as your mayor, Council and City management have administered finances and services so as to limit costs and maximize services while monitoring taxation in order to preserve your ability to pay.

However, we find that the financial structure of the Montreal agglomeration has been penalizing us for years. Due to the cost-sharing and taxation formulas, we receive less services while paying more than our share. And as if all this was not enough, we also have no influence on the decisions in terms of the budget and the regional services that we share.

Against the background of the pandemic, this negative distortion is further increased. The sanitary emergency has largely decreased the usage of public transit services without reducing the operating costs. An important deficit is already anticipated for the Société de transport de Montréal. Here too, we will have to pay more than our share, even though we do not benefit much from the metro and bus service.

The same applies to the application of emergency measures related to the pandemic. The costs will be very high, and we will have to shoulder a significant part. In fact, Council has adopted, as have other linked municipalities, a resolution denouncing the limited presence of police officers on our territory. Due to the Agglomeration's administrative structure, we are paying more than our share while receiving less regional services.

For this reason, and for the first time, we have decided this year to pay our proportionate share to the Agglomeration under protest. The supporting evidence proves that we are financially penalized by how the Agglomeration costs, revenues and services are allocated. Given that we also have no decisional power or even influence, this situation is all the more unacceptable in a democratic society.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

It is a complex issue, but we are determined to press for restoring the fairness and the democratic representation to which we are entitled.

Entre-temps, continuons tous à faire en sorte que notre solidarité sociale, notre respect des règles sanitaires, notre tolérance face aux autres et notre générosité pour aider ceux et celles dans le besoin nous aident à passer à travers les prochains mois de manière sereine et heureuse, malgré le contexte de la pandémie.

Finalemnt, je souhaite remercier le premier ministre du Québec, Monsieur François Legault, ainsi que la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest, pour le don de 5 000 masques qui seront surtout offerts à nos aînés en résidence ou non.

*Bon été à tous et à toutes. Merci et bonne assemblée.
Have a great summer, and thank you for tuning in!*

La greffière annonce le début des questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 25 mai 2020.

Un résident demande combien d'employés ont été temporairement mis à pied au cours des trois derniers mois et pendant combien de jours. Il demande également quelles autres mesures temporaires ont été prises par la Ville pour contrôler les coûts et si le Conseil s'assure que les taxes payées par les citoyens sont dépensées à bon escient et si les citoyens peuvent être assurés que la Ville et l'agglomération dépensent leurs taxes de façon optimale.

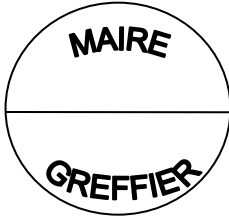
Un autre résident demande si les finances de la Ville ont été affectées et si la Ville a besoin d'un financement d'urgence. Il mentionne également que le procès-verbal de la séance d'avril n'a pas été publié sur le site web de la Ville.

Son Honneur le maire indique que le procès-verbal sera publié après son adoption ce soir. Il regroupe les autres questions financières et indique que la Ville a mis à pied un certain nombre d'employés. M. Patrice Boileau indique que la Ville a mis à pied ses employés temporaires occasionnels - environ 65 d'entre eux. Depuis, trois cols bleus ont été réembauchés. Lorsque les activités de loisirs et de la bibliothèque reprendront, certains employés pourront être réembauchés. Quant à la situation financière de Beaconsfield, la Ville a généré de solides excédents depuis 2015. L'une des raisons est que la Ville a reçu un montant plus élevé que prévu en paiement de droits de mutation. La deuxième raison est que l'administration assure une gestion rigoureuse de son budget. La Ville a plus de réserves et d'excédents que la dette nette. La Ville est en très bonne position financière. Son Honneur le maire indique que bien que cette année présente quelques difficultés, les revenus générés par les taxes foncières sont garantis à la Ville. La Ville a également réduit le montant budgété de 600 000 \$ et a réduit une partie de ses revenus. En termes de dépenses, la Ville a diminué les dépenses de près de 1 M\$. Compte tenu de toutes ces considérations, la Ville disposera d'un budget de fonctionnement équilibré pour 2020.

Quant au budget de l'agglomération, il y aura des dépenses importantes à cause de la COVID-19. Malheureusement, la Ville n'a aucun contrôle ni aucune influence sur ces questions. Son Honneur le maire recommande aux citoyens d'aborder ces préoccupations avec l'agglomération et le gouvernement provincial.

Une question est posée au sujet du point 40.2 - Projet de règlement BEAC-099-3; ces modifications sont apportées pour quelle raison et sont-elles liées à un litige entre la Ville et un résident représenté par Me Goldwater.

Son Honneur le maire indique que ce règlement est mis à jour conformément au nouveau règlement provincial sur les chiens dangereux. Quant à l'affaire représentée par Me Goldwater, elle n'implique pas un résident de Beaconsfield.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Un résident pose une question concernant le projet Adamus. Il indique que le site est hideux. Il aimerait également savoir quand la construction redémarrera, à quel moment elle sera terminée et si l'entrepreneur d'origine a déclaré faillite.

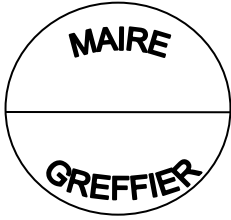
M. Patrice Boileau indique que le Service d'urbanisme et de patrouille municipale a travaillé avec l'entrepreneur pour nettoyer le site. La construction pourrait reprendre cet été. Nous n'avons pas entendu parler d'aucune faillite. Il faudra quelques années avant que la construction soit terminée. Comme tout nouveau projet de réaménagement, cela prend du temps et la Ville espère qu'il sera terminé le plus tôt possible.

Une question est posée quant à la possibilité de passer une résolution demandant à l'agglomération de retirer le financement à Vélo-Québec jusqu'à ce que ses participants soient invités à amasser des fonds pour les hôpitaux, la recherche médicale, les sans-abri et d'autres causes louables.

Son Honneur le maire félicite la personne qui pose cette question pour son engagement à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer, sur les enfants et d'autres causes. Son Honneur le maire indique que cette question concerne particulièrement l'activité du «Tour de l'Île» organisée par Vélo-Québec et créée à l'origine pour encourager adultes et enfants à faire de l'exercice. La participation des enfants au «Tour de l'Île» est gratuite. De plus, la Ville n'a aucune influence sur la mission des organismes à but non lucratif comme Vélo-Québec. Il indique que plusieurs participants au «Tour de l'Île» participent également à des collectes de fonds pour des organismes caritatives qui leur tiennent à cœur. Le maire invite la personne qui pose cette question à présenter ses observations auprès de Vélo-Québec. Enfin, il indique que la décision de la Ville concernant l'adoption d'une telle résolution a été communiquée à plusieurs reprises.

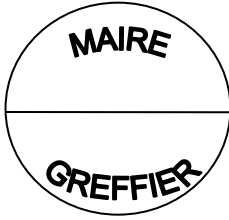
La période de questions se termine à 20 h 33.

10. PROCÈS-VERBAL
-
- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2020
-
- 2020-05-138 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 20 avril 2020 à 20 h.
20. AFFAIRES CONTRACTUELLES
-
- 20.1 Octroi du contrat 542-20-GC concernant les travaux de réaménagement du parc Shannon au plus bas soumissionnaire conforme, soit Urbex Construction inc., pour la somme de 627 624,84 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-05-139 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 542-20-GC concernant les travaux de réaménagement du parc Shannon au plus bas soumissionnaire conforme, soit Urbex Construction inc., pour la somme de 627 624,84 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son fonds de parcs.
- 20.2 Octroi du contrat 555-20-GC concernant les travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni Inc., pour la somme de 473 335,92 \$, toutes taxes incluses
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- 2020-05-140 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 555-20-GC concernant les travaux ponctuels sur le réseau d'égout pluvial au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni Inc., pour la somme de 473 335,92 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-415-00-711. Tel que prévu au budget de l'exercice financier en cours, la dépense sera financée par les revenus de taxation.
- 20.3 Octroi du contrat 563-20-GC concernant le scellement de fissures sur chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ Inc., pour la somme de 6 881,25 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-05-141 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 563-20-GC concernant le scellement de fissures sur chaussées souples au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ Inc., pour la somme de 6 881,25 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-321-00-545.
- 20.4 Octroi du contrat 560-20-GC concernant l'aménagement du parc Prairie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni Inc., pour la somme de 303 524,99 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-05-142 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat 560-20-GC concernant l'aménagement du parc Prairie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises J. Piccioni Inc., pour la somme de 303 524,99 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approprie la somme nécessaire à même son fonds de parcs.
- 20.5 Approbation du renouvellement du bail avec Préscolaire créative Beaconsfield pour l'utilisation du chalet Windermere pour l'année scolaire 2020-2021
-
- 2020-05-143 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du bail avec Préscolaire créative Beaconsfield dans le but d'opérer un programme préscolaire au pour la période de septembre 2020 à juin 2021, selon le bail proposé; et
- QUE la directrice Culture et loisirs soit autorisée à signer ledit bail au nom de la Ville.
30. **FINANCES ET TRÉSORERIE**
-
- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 25 mai 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 avril 2020 au 19 avril 2020 et du 21 avril 2020 au 14 mai 2020, pour un déboursé total de 1 645 266,13 \$
-
- 2020-05-144 **CONSIDÉRANT** les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;
- Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :



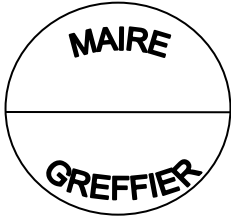
Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'approuver la liste des comptes à payer au 25 mai 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 211 039,52 \$; et

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 9 avril 2020 au 19 avril 2020 et du 21 avril 2020 au 14 mai 2020, totalisant 963 085,99 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 471 140,62 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 1 645 266,13 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

- 30.2 Dépôt par le trésorier du rapport financier au 31 décembre 2019
-
- 2020-05-145 Le Conseil prend note du dépôt, par le trésorier, du rapport financier vérifié pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.
40. **RÈGLEMENTATION**
-
- 40.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-045-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour l'abattage d'arbre »
-
- 2020-05-146 Le conseiller David Newell dépose le projet de Règlement BEAC-045-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour l'abattage d'arbre » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.
- 40.2 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC-099-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de faire certaines modifications et d'intégrer les dispositions du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens »
-
- 2020-05-147 La conseillère Karen Messier dépose le projet de Règlement BEAC-099-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de faire certaines modifications et d'intégrer les dispositions du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.
- 40.3 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement BEAC 131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-131 sur les tarifs »
-
- 2020-05-148 Le conseiller Roger Moss dépose le projet de Règlement BEAC 131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-131 sur les tarifs » et donne avis de motion de la présentation en vue de soumettre pour adoption à une séance subséquente du Conseil, ledit projet, en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*.
- 40.4 Présentation, avis de motion et adoption d'un projet de Règlement 720-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'harmoniser les amendes pour l'abattage d'arbres » et soumission du projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2020-05-149 ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Al Gardner pour le projet de Règlement 720-117 intitulé «Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'harmoniser les amendes pour l'abattage d'arbres » en conformité avec la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'aménagement urbain*;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 prévoit que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le Conseil en décide autrement;

ATTENDU QU'en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, ce projet de règlement sera soumis à une consultation écrite de 15 jours;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de débiter le processus d'adoption du projet de Règlement 720-117 tel que permis par l'arrêté ministériel 2020-033;

D'adopter, tel que soumis, le projet de Règlement 720-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'harmoniser les amendes pour l'abattage d'arbres » et de soumettre le projet de règlement à une consultation écrite de 15 jours, conformément à la *Loi sur l'aménagement urbain* et l'arrêté ministériel 2020-033.

40.5 Report de la date d'application du Règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail »

2020-05-150 **CONSIDÉRANT** les événements engendrés par la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que certaines bannières n'acceptent plus les sacs réutilisables dans leurs magasins;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU** de repousser la date d'application du règlement BEAC-129 intitulé « Règlement interdisant la distribution de certains sacs d'emplettes de plastique dans les commerces de détail » au 1^{er} janvier 2021.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Al Gardner

VOTE CONTRE :

La conseillère Karen Messier

LA MOTION EST ADOPTÉE.

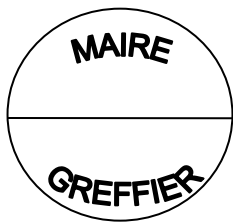
45. **URBANISME**

45.1 Demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Raspberry

2020-05-151 **CONSIDÉRANT QUE** le 22 octobre 2019, le Conseil a adopté la résolution 2019-10-390 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 50, Raspberry;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Raspberry;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Raspberry.

45.2 Demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan

2020-05-152 CONSIDÉRANT QUE le 27 janvier 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-01-028 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 134, Rowan;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 1^{er} avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 134, Rowan.

45.3 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Lakeshore

2020-05-153 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 41, Lakeshore a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

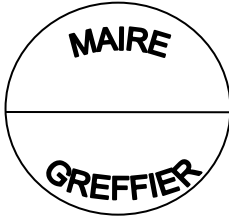
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 41, Lakeshore.

45.4 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 125, Regent

2020-05-154 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 125, Regent a été déposée;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 125, Regent;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 125, Regent.

45.5 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres

Conformément au règlement BEAC 001 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal » et se référant aux règles de régie internes du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseiller Gardner, président du CCU, indique que la propriété en question est à proximité immédiate de son domicile et qu'il existe potentiellement la perception d'un conflit d'intérêts. Il s'est abstenu de prendre part au débat et de voter, ou de tenter d'influencer le vote à ce sujet durant tout le processus d'approbation et il s'abstiendra de voter sur ce point ce soir.

2020-05-155 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale indique des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 avril 2020 et est d'avis que (1) l'objectif de proposer un bâtiment avec des formes et des volumes harmonieux n'est pas respecté parce que le critère sur l'atténuation de la différence de hauteur et de volume et du nombre d'étages avec les bâtiments voisins par le traitement architectural n'est pas rempli et (2) l'objectif de proposer une architecture de qualité et durable n'est pas respecté parce que les critères sur l'harmonie de tous les murs visibles d'une ou plusieurs rues, les fenêtres au sous-sol qui ne sont pas visibles de la rue et les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales s'harmonisant entre eux, au niveau de la forme, de la texture et de la couleur ne sont pas remplis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de REFUSER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres.

VOTES EN FAVEUR :

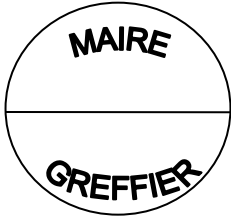
Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE :

Aucun

ABSTENTION :

Le conseiller Al Gardner



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 180, ACRES EST REFUSÉE.

45.6 Demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 448, Beaconsfield

2020-05-156 CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au 448, Beaconsfield a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 29 avril 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au 448, Beaconsfield;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'APPROUVER l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au 448, Beaconsfield.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Nomination en vue de permanence à titre d'Agente aux communications et aux médias sociaux au poste 4103

2020-05-157 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Sarah Fournier au poste 4103, à titre d'Agente aux communications et aux médias sociaux, à compter du 1^{er} juin 2020;

QUE cette nomination soit assujettie à une période de probation de six (6) mois, conformément aux dispositions de l'alinéa 2.01b) de la convention collective des employés cols blancs;

QUE son salaire soit établi au minimum du groupe de traitement 7 de la convention collective des employés cols blancs; et

QUE sa date d'ancienneté reconnue soit établie au 1^{er} juin 2020.

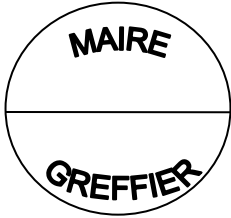
50.2 Nomination en vue de permanence à titre d'Assistante-Trésorière au poste 2100

2020-05-158 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que soit approuvée la nomination en vue de permanence de Madame Julie Robinson à titre d'Assistante-Trésorière, à compter du 8 juin 2020;

QUE son salaire soit établi à l'échelon 4 du groupe 8 de l'échelle de rémunération des cadres;

QUE cette promotion soit assujettie à une période d'évaluation de douze (12) mois, conformément aux dispositions des conditions de travail des cadres.

50.3 Modification de la structure organisationnelle du service des Finances et de la trésorerie et dépôt de l'organigramme



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2020-05-159 Considérant le départ à la retraite de l'assistante-trésorière et l'embauche de sa remplaçante;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville revoie la structure du service des Finances et de la trésorerie afin d'optimiser le rôle de l'assistant-trésorier et l'efficacité du service et que l'échelle salariale du poste d'Assistant-trésorier soit conséquemment ajustée au groupe de traitement 8.

50.4 Suspension sans solde d'un (1) jour d'un employé col bleu

2020-05-160 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** qu'une suspension sans solde d'un (1) jour soit imposée à l'employé numéro 75120399.

50.5 Suspension sans solde de deux (2) jours d'un employé col bleu

2020-05-161 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** qu'une suspension sans solde de deux (2) jours soit imposée à l'employé numéro 75120399.

53. **COMITÉS**

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2020

2020-05-162 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2020.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 1^{er} mai 2020

2020-05-163 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de circulation du 1^{er} mai 2020.

60. **GÉNÉRAL**

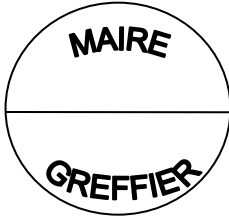
60.1 COVID-19 - Organisation virtuelle des journées du patrimoine et des activités rassemblant les citoyens

2020-05-164 **CONSIDÉRANT** l'évolution de la situation de la COVID-19 au Québec et la nécessité de respecter les directives du gouvernement du Québec soit la mesure de distanciation physique de deux mètres pour une période prolongée;

CONSIDÉRANT que les événements à grand public et à grande affluence rassemblent beaucoup de personnes et rendent impossible le respect des règles sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec demande l'annulation de tous les festivals et événements publics sportifs et culturels jusqu'au 31 août afin d'assurer le respect des mesures de distanciation physique de deux mètres;

CONSIDÉRANT que les festivités traditionnellement organisées par la Ville pour les journées du Patrimoine et autres activités de rassemblement ne permettent pas qu'elles se déroulent en conformité avec les directives du gouvernement;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** qu'en raison de la situation reliée à la COVID-19, la Ville de Beaconsfield organise virtuellement les journées du Patrimoine et des activités rassemblant les citoyens.

60.2 COVID-19 - Résolution visant à obtenir un déploiement équitable des services de police pour assurer la sécurité des résidents de Beaconsfield en situation de crise d'urgence sanitaire

2020-05-165 ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield fait partie des 16 villes liées de l'agglomération de Montréal conformément au décret 968-2005 ordonné par la ministre des Affaires municipales le 19 octobre 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield est une ville reconstituée depuis le 1^{er} janvier 2006, conformément au décret ci-dessus mentionné;

ATTENDU QUE la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations donne à l'agglomération de Montréal des pouvoirs relatifs aux services communs touchant toute la population de l'agglomération;

ATTENDU QUE structurellement la Ville de Montréal possède en permanence la majorité des voix au conseil, car elle représente 87 % de la population de l'agglomération;

ATTENDU QUE le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) est une responsabilité d'agglomération qui relève du conseil d'agglomération de Montréal;

ATTENDU QUE chacune des villes liées verse une quote-part pour les services d'agglomération;

ATTENDU QUE la quote-part générale des villes défusionnées s'élève à près de 375 M\$ pour l'année 2020 et que la répartition pour le SPVM représente 32,39 % de cette quote-part, soit la somme de près de 121,5 M\$;

ATTENDU QUE la quote-part générale de la Ville de Beaconsfield s'élève pour l'année 2020 à environ 20,3 M\$ et que, de ce montant, 6,6 M\$ est assigné au Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la propagation de la pandémie mondiale de la COVID-19 touche la province de Québec et particulièrement l'île de Montréal;

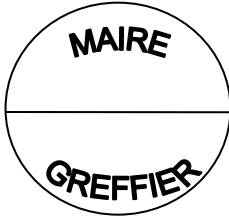
ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois le 13 mars 2020 (décret numéro 177-2020) et que depuis, il a été renouvelé ponctuellement et est encore en vigueur;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique imposent des mesures strictes de distanciation sociale pour lutter contre l'épidémie de COVID-19;

ATTENDU QUE la patrouille municipale de la Ville de Beaconsfield ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a mis en place une série de mesures visant à limiter les rassemblements dans son espace urbain en plus de déployer une campagne de sensibilisation auprès de ses citoyens et des visiteurs;

ATTENDU QUE les mesures de prévention et de sensibilisation mises en place par la Ville de Beaconsfield ne suffisent pas à faire respecter les mesures sanitaires de lutte à la propagation de la COVID-19 et, par conséquent, à assurer la santé et la sécurité de ses citoyens;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a avisé le poste de quartier 1 (PDQ-1) que les mesures de distanciation sociale ne sont pas respectées depuis la mi-mars par les piétons et les cyclistes particulièrement pendant les fins de semaine sur le chemin Lakeshore;

ATTENDU QUE la même situation de non-respect des mesures de distanciation sociale est observée dans les villes de Sainte-Anne-de-Bellevue, de Pointe-Claire et de Dorval (le long des rues Sainte-Anne et Bord-du-Lac) desservies par le PDQ-1 dans le cas de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et par le PDQ-5 dans le cas de la Ville de Pointe-Claire et la Cité de Dorval;

ATTENDU QUE selon les informations obtenues des diverses autorités municipales de la Ville de Montréal, les effectifs policiers sont déployés majoritairement dans la ville de Montréal et ses arrondissements (parc Lafontaine, parc du Mont-Royal, parc Jean-Drapeau) et ne sont pas, par le fait même, disponibles pour faire respecter les normes de distanciation sociale imposées par la Direction de la santé publique ailleurs sur le territoire;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, les villes défusionnées, dont la Ville de Beaconsfield, affirment qu'elles n'obtiennent pas le même niveau de service pour leurs citoyens en ce qui a trait aux services relevant de l'agglomération, que la Ville de Montréal et ses arrondissements;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield ne remet pas en question la qualité du service offert par le SPVM et particulièrement celui du PDQ1, lequel travaille le mieux possible avec les ressources attribuées par la Ville de Montréal, mais que la Ville de Beaconsfield juge que l'administration et la gouvernance de l'Agglomération résultent en un traitement inéquitable et injuste pour ses citoyens;

ATTENDU QUE les citoyens de Beaconsfield ne sont pas des citoyens de seconde zone et qu'ils disposent des mêmes droits que l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal et de la Province de Québec en ce qui a trait à leur santé et sécurité et que, dans un contexte de crise sanitaire, les citoyens de l'Ouest-de-l'Île ont droit au même niveau de service que les citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

ATTENDU QUE les citoyens des villes liées ont proportionnellement payé per capita 62 % de plus que les citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour les services d'agglomération et pour un niveau de service inférieur à celui des citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

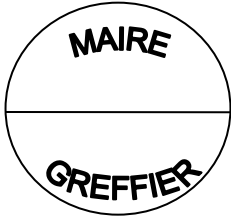
ATTENDU QU'à nombre d'occasions, la Ville de Montréal a refusé de négocier avec les villes défusionnées pour un partage équitable des quotes-parts.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** QUE la Ville de Beaconsfield demande au Conseil d'agglomération de Montréal, de mettre définitivement fin au deux poids deux mesures qui existe entre le niveau des services d'agglomération, notamment ceux fournis par le SPVM, aux citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements et ceux offerts aux citoyens des villes défusionnées et que cesse cette iniquité qui perdure depuis 2006;

QUE le SPVM revoie son plan de déploiement des effectifs policiers et fournisse de façon permanente un niveau de service identique aux citoyens de la Ville de Beaconsfield et aux citoyens de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

QUE, durant cette période de pandémie mondiale, le SPVM fournisse le niveau de service que les citoyens de la Ville de Beaconsfield sont en droit d'obtenir en tenant compte que la Ville de Beaconsfield acquitte annuellement sa quote-part pour les services d'agglomération;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE le SPVM fasse appliquer de la même manière les mesures de distanciation sociale sur le territoire de la Ville de Beaconsfield que sur le territoire de la Ville de Montréal et de ses arrondissements;

QUE cette résolution soit transmise à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à madame Chantal Rouleau, ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, à monsieur Gregory Kelley, député de Jacques-Cartier, ainsi qu'aux mairesses et maires des villes liées de l'agglomération de Montréal.

60.3 Avis de la Ville de Beaconsfield sur le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2020-2023) de la Commission scolaire Lester B. Pearson

2020-05-166 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le projet aux fins de consultation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2020-2023) de la Commission scolaire Lester B. Pearson est noté et mis au dossier.

60.4 Mesures de modération de la circulation sur le chemin Lakeshore

2020-05-167 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'installer dans les plus brefs délais des enseignes au début, à la fin ainsi qu'à chacune des intersections ayant un panneau d'arrêt rejoignant le chemin Lakeshore pour indiquer l'interdiction aux cyclistes de faire de la vitesse;

D'installer un dos d'âne amovible sur le chemin Lakeshore aux intersections ayant un panneau d'arrêt.

60.5 Autorisation octroyée à l'École secondaire Beaconsfield d'utiliser le parc Centennial pour effectuer une haie d'honneur en hommage aux finissants en affichant leurs photos et en permettant aux parents et à la famille des finissants d'y circuler en voiture, le mardi 16 juin 2020 de 17 h à 20 h

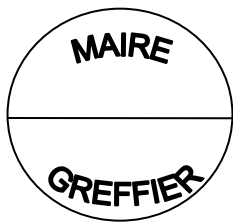
2020-05-168 **CONSIDÉRANT** l'obligation de respecter les directives du gouvernement du Québec entourant la COVID-19, notamment la distanciation physique et l'interdiction de tous les événements et rassemblements;

CONSIDÉRANT que traditionnellement, la fin du cycle d'études secondaires comprend des rituels dont le symbolisme est associé au passage à une nouvelle étape de vie, l'École secondaire Beaconsfield ainsi que leur Comité d'élèves finissants ont trouvé une façon créative de souligner la fin du secondaire;

CONSIDÉRANT la demande de l'École secondaire Beaconsfield d'utiliser le parc Centennial, le mardi 16 juin 2020 de 17 h à 20 h (17 juin en cas de pluie) pour effectuer une haie d'honneur en hommage aux finissants en affichant leurs photos et en permettant aux parents et à la famille des finissants d'y circuler en voiture pour souligner la graduation des étudiants;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser que l'École secondaire Beaconsfield utilise le parc Centennial, le mardi 16 juin 2020 de 17 h à 20 h (17 juin en cas de pluie) pour effectuer une haie d'honneur en hommage aux finissants en affichant leurs photos et en permettant aux parents et à la famille des finissants d'y circuler en voitures pour souligner la graduation des étudiants;

QUE le montage de la haie d'honneur s'effectue en après-midi par les représentants de l'École secondaire Beaconsfield, dans le respect des directives énoncées par la directrice du Service de culture et loisirs;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

QUE l'École secondaire Beaconsfield affecte le personnel nécessaire sur les lieux afin d'assurer l'organisation et le bon déroulement de l'événement et prenne les moyens pour qu'aucun rassemblement extérieur ait lieu.

60.6 COVID-19 - Report de la remise des bourses commémoratives Toope 2020

2020-05-169 CONSIDÉRANT la fermeture pour les élèves de toutes les écoles au Québec décrétée par le gouvernement provincial en raison des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19;

CONSIDÉRANT que les bourses commémoratives Toope sont remises par la Ville de Beaconsfield à un étudiant finissant du secondaire des deux commissions scolaires qui desservent le territoire de Beaconsfield, lesquels étudiants se sont démarqués dans plusieurs aspects de leur vie étudiante et communautaire;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle ne permet pas de procéder à la nomination de récipiendaires et la remise des bourses;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le report de la remise des bourses commémoratives Toope 2020.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 23 avril 2020

Son Honneur le maire indique qu'il n'a rien de pertinent à signaler.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport chronologique des actions prises durant la pandémie de la Covid-19;
Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour avril 2020.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 21 h 06.

MAIRE

GREFFIÈRE